

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 694**2 juillet 2003****SOMMAIRE**

Aktiv Assekuranz Makler, S.à r.l., Wasserbillig . . .	33293	Luxoplastic, S.à r.l., Luxembourg	33292
Armurerie Paul Frauenberg, S.à r.l., Welscheid . . .	33276	Mencor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	33288
Braxton, S.à r.l., Strassen	33287	Menichetti & Co Advisors S.e.c.s., Luxembourg . .	33307
Brora Benelux S.A., Bertrange	33309	Messina Paolo, S.à r.l., Ehlinge-sur-Mess	33281
C.F.T. Finance S.A.H., Luxembourg	33308	Mirado S.A., Luxembourg	33288
Carrefour Lux S.C.A., Luxembourg	33310	Mirado S.A., Luxembourg	33288
Carrefour Lux S.C.A., Luxembourg	33311	MNCC International, S.à r.l., Luxembourg	33288
Ci-Erre Lux S.A., Luxembourg	33280	NGH Luxembourg S.A., Luxembourg	33289
Ci-Erre Lux S.A., Luxembourg	33281	Peinture Mousel S.A., Gilsdorf	33276
Compagnie Internationale de Cultures «Intercultures» S.A.H., Luxembourg	33276	Safit, S.à r.l., Luxembourg	33270
Construction Eclair, S.à r.l., Kayl	33288	Safit, S.à r.l., Luxembourg	33270
Construction Eclair, S.à r.l., Kayl	33289	Safit, S.à r.l., Luxembourg	33270
Del Col S.A., Luxembourg	33286	Socfinasia S.A.H., Luxembourg	33275
Delta Thermic S.A., Foetz	33278	Société du Parking de la Piscine Olympique S.A., Luxembourg	33281
Distriwood S.A., Wasserbillig	33309	Société du Parking de la Piscine Olympique S.A., Luxembourg	33281
DKV, Deutsche Krankenversicherung Luxembourg S.A., Luxembourg	33311	Société du Parking Guillaume S.A., Luxembourg .	33281
DKV, Deutsche Krankenversicherung Luxembourg S.A., Luxembourg	33311	Sopra Luxembourg S.A., Luxembourg	33292
Entaulux S.A., Luxembourg	33287	Terrasia S.A., Luxembourg	33273
Entaulux S.A., Luxembourg	33287	TRW Automotive Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	33268
Ertis S.A., Strassen	33281	TRW Automotive Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	33270
Euroinvest (Luxembourg 1), S.à r.l., Luxembourg .	33283	UBS Warburg Co-Investment 2001 Holding S.A.H., Munsbach	33282
Euroinvest (Luxembourg 2), S.à r.l., Luxembourg .	33286	UBS Warburg Co-Investment 2001 Holding S.A.H., Munsbach	33283
F.G.P. (Luxembourg) S.A., Hesperange	33274	ULC, Union Luxembourgeoise des Consommateurs - Nouvelle, A.s.b.l., Howald	33277
F.G.P. (Luxembourg) S.A., Hesperange	33275	VSP Vertriebs Service Partner, GmbH, Wasserbillig	33297
Federlux S.A., Luxembourg	33287	Wellenstein S.C.l., Waldbredimus	33266
Fiduciaire Comptable Luxconcept, S.à r.l., Frisange	33272	WPP Luxembourg Holdings 2003, S.à r.l., Luxembourg	33284
Foyers Seniors, A.s.b.l., Bereldange	33271	WPP Luxembourg Holdings 2003, S.à r.l., Luxembourg	33286
Ice Fruits Holding S.A., Luxembourg	33278		
Ice Fruits Holding S.A., Luxembourg	33279		
Investsana S.A., Luxembourg	33293		
Lorma Kreation S.A., Weiswampach	33275		
Luxigec S.A., Luxembourg	33266		
Luxigec S.A., Luxembourg	33266		
Luxoplastic, S.à r.l., Luxembourg	33289		

LUXIGEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.246.

Les états financiers au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(031096.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

LUXIGEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.246.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 avril 2003

* L'Assemblée réélit aux poste d'administrateurs pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2003:

- Madame Ana Christina Baker, Directrice Adjointe de la BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., née le 22 septembre 1958 à Useu (Portugal) demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Guy Buisseret, Directeur Général de la BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., né le 10 mars 1950 à Boussou (Belgique) demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Xavier Guyard, Directeur-Adjoint de la BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., né le 3 mai 1951 à Paris 10^{ème} (France) demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Muriel Tixier, responsable du service juridique de la BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., née le 29 juin 1964 à Longwy (France) demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

* Elle réélit au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2003:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., RC 67.895, ayant son siège social 8, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031091.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

WELLENSTEIN S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.
R. C. Luxembourg E 85.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Steve Schanen, employé privé, né le 17 septembre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-6991 Rameldange, 8, rue du Rham;

2. François Kerschenmeyer, commerçant, né le 13 juin 1962 à Pétange, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination WELLENSTEIN S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Waldbredimus.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000,-) euros, représenté par cent (100) parts de mille cinq cents (1.500,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Steve Schanen, employé privé, né le 17 septembre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-6991 Rameldange, 8, rue du Rham, cinquante parts	50
2. François Kerschenmeyer, commerçant, né le 13 juin 1962 à Pétange, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, cinquante parts	50
Total: cent parts.	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise. Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Ceux-ci fixent également la durée de son respectivement leur mandat ainsi que ses respectivement leurs pouvoirs. Le ou les gérant(s) a respectivement ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, ceux-ci sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts.

Art. 10. Toutes les décisions se prennent à la majorité des voix à l'exception des modifications aux statuts pour l'adoption desquelles il faut la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 11. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 12. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille trois cents (2.300,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant:

François Kerschenmeyer, commerçant, né le 13 juin 1962 à Pétange, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

3) La société est engagée par la signature du gérant.

4) La durée de ses fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Schanen, F. Kerschenmeyer, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2003, vol. 877, fol. 35, case 10. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 mai 2003.

F. Molitor.

(029841.3/223/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

TRW AUTOMOTIVE FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.544.

In the year two thousand and three, on the twenty seventh day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held a general meeting of the shareholder of TRW AUTOMOTIVE FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade Register, incorporated pursuant to a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12 February 2003, not yet published.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium who appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The meeting elects as scrutineer Patrick Van Hees, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

The shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list signed by the shareholder or its proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.

It appears from the attendance list, that the one hundred twenty five (125) shares representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. The shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«**Art. 2. Corporate Objectives.** The purpose of the Company shall be to provide direct or indirect financing and/ or financial services, in particular granting loans and credits, as well as administrative and marketing assistance ancillary thereto to any of the operating companies of the group and their subsidiaries. In furtherance of the foregoing, the Company may borrow money, in particular from TRW AUTOMOTIVE ACQUISITION CORP., formerly ROADSTER ACQUISITION CORP., issue securities and other evidences of indebtedness, provide security and issue guarantees for such indebtedness and for the indebtedness of any of the operating companies of the group and their subsidiaries, may lend money to any of the operating companies of the group and their subsidiaries and may guarantee the indebtedness of any of the operating companies of the group and their subsidiaries.

The Company may also take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign, enterprises.

In general, the Company may effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.»

2. To consequently adapt the French translation of Article 2 of the articles of incorporation of the Company.

3. Miscellaneous.

After due and careful consideration, the following resolutions were taken in compliance with Article 12 of the articles of incorporation of the Company:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«**Art. 2. Corporate Objectives.** The purpose of the Company shall be to provide direct or indirect financing and/ or financial services, in particular granting loans and credits, as well as administrative and marketing assistance ancillary thereto to any of the operating companies of the group and their subsidiaries. In furtherance of the foregoing, the Company may borrow money, in particular from TRW AUTOMOTIVE ACQUISITION CORP., formerly ROADSTER ACQUISITION CORP., issue securities and other evidences of indebtedness, provide security and issue guarantees for such indebtedness and for the indebtedness of any of the operating companies of the group and their subsidiaries, may lend money to any of the operating companies of the group and their subsidiaries and may guarantee the indebtedness of any of the operating companies of the group and their subsidiaries.

The Company may also take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign, enterprises.

In general, the Company may effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to consequently adapt the French translation of Article 2 of the articles of incorporation of the Company as modified by the first resolution above.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale de TRW AUTOMOTIVE FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés, constituée par-devant Maître Joseph Elvinger suivant acte reçu le 12 février 2003, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Van Hees, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent vingt cinq (125) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. De modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet le financement direct ou indirect et/ou la prestation de services financiers, en particulier d'accorder des prêts et des crédits, de toute société du groupe et de leurs filiales, ainsi que l'assistance administrative et de marketing y relative, à toute société du groupe et à leurs filiales.

Dans ce cadre, la Société peut emprunter de l'argent, et notamment de TRW AUTOMOTIVE ACQUISITION CORP., précédemment ROADSTER ACQUISITION CORP., donner des garanties et autres titres de créances pour de telles dettes et pour les dettes de toute société du groupe et de leurs filiales, peut prêter de l'argent à toute société du groupe et à leurs filiales et peut garantir les dettes de toute société du groupe et de leurs filiales.

La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère.

En général, la Société peut faire toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations directement ou indirectement décrites au présent article, sans pouvoir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

2. D'adapter en conséquence la version française de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

Après considération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en conformité avec l'article 12 des statuts:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet le financement direct ou indirect et/ou la prestation de services financiers, en particulier d'accorder des prêts et des crédits, de toute société du groupe et de leurs filiales, ainsi que l'assistance administrative et de marketing y relative, à toute société du groupe et à leurs filiales.

Dans ce cadre, la Société peut emprunter de l'argent, et notamment de TRW AUTOMOTIVE ACQUISITION CORP., précédemment ROADSTER ACQUISITION CORP., donner des garanties et autres titres de créances pour de telles dettes et pour les dettes de toute société du groupe et de leurs filiales, peut prêter de l'argent à toute société du groupe et à leurs filiales et peut garantir les dettes de toute société du groupe et de leurs filiales.

La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère.

En général, la Société peut faire toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations directement ou indirectement décrites au présent article, sans pouvoir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Seconde résolution

L'associé unique a décidé d'adapter en conséquence la version française de l'article 2 des statuts tel que modifié par la première résolution.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 16CS, fol. 78, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J. Elvinger.

(028983.3/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

TRW AUTOMOTIVE FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.544.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(028985.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SAFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.908.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(031209.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

SAFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.908.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(031207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

SAFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.908.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(031202.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

SAFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.908.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(031199.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

FOYERS SENIORS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Bérelange, 15A, Am Becheler.

STATUTS

Chapitre I^{er}.- Objet - Dénomination - Siège et Durée**Art. 1^{er}.** L'association prend la dénomination de FOYERS SENIORS, A.s.b.l.**Art. 2.** L'association a pour objet de promouvoir toute mesure servant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, et notamment:

1. de prendre et de favoriser des mesures innovatrices en vue d'assurer le bien-être des personnes âgées quelles que soient leur origine, leur nationalité ou leurs opinions philosophiques ou religieuses;
2. de créer et de gérer des institutions pour personnes âgées et/ou adultes;
3. de collaborer avec les services sociaux, les institutions à caractère sanitaire ou social, les associations de personnes âgées ou celles préoccupées de leur promotion;
4. d'effectuer toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. L'association encourage la participation à ses activités de toute personne, sans distinction d'âge.**Art. 4.** L'association a son siège à Bérelange.**Art. 5.** Sa durée est illimitée.**Chapitre II.- Membres****Art. 6.** Peuvent devenir membres des personnes physiques. Leur nombre est illimité, mais ne peut être inférieur à trois.

L'admission des membres est décidée par le conseil d'administration, statuant à la majorité des voix. La cotisation annuelle des membres ne peut dépasser 100,- EUR.

Art. 7. Le conseil d'administration peut conférer la qualité de membre honoraire.**Art. 8.** La qualité de membre de l'association se perd conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928:

1. par la démission volontaire;
2. par le refus de payer la cotisation annuelle;
3. par l'exclusion;
4. par le décès.

Art. 9. Par l'adhésion aux présents statuts, chaque associé s'interdit tout acte ou toute mission préjudiciable à l'objet social ou qui serait de nature à porter atteinte à la considération et à l'honneur des associés ou de l'association. Toute infraction à la présente disposition entraîne immédiatement et de plein droit l'exclusion de l'associé. Les contestations relatives à l'application de cette disposition seront soumises à l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.**Art. 10.** L'associé qui a perdu sa qualité de membre, et les héritiers de l'associé décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer aucun compte ou remboursement de cotisations, ni faire apposer les scellés, ni requérir l'inventaire.**Chapitre III.- Administration****Art. 11.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de quinze au plus, choisis par les membres et élus par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs mandats d'administrateurs, les membres restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet et ceci tant que le conseil n'aura pas été complété par l'assemblée générale. Les fonctions d'un administrateur n'expirent qu'après son remplacement. Le remplaçant achève le mandat de celui qu'il remplace.

L'assemblée générale peut révoquer les administrateurs à tout moment.

Art. 12. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces fonctions sont conférées pour quatre années, sauf réélection; elles ne sont pas rémunérées.**Art. 13.** Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts. Il représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il peut notamment: ester en justice au nom de l'association représentée par le président; il peut acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer, conclure des emprunts, donner mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires et autres droits réels, conclure des baux pour toute durée, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter des dons ou legs sous réserve des autorisations prévues par la loi, dresser les comptes annuels et les projets de budget pour l'exercice à venir, édicter les règlements nécessaires. Tout membre du conseil, qui sans excuse valable, n'aura pas assisté au moins une fois dans l'année aux délibérations du conseil, en sera rayé d'office. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. L'association est engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe du président et d'un administrateur.**Art. 14.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins deux fois par an, sur convocation du président ou du secrétaire. Il est présidé par le président ou, à son défaut, par le vice-président ou, à défaut des deux, par l'administrateur le plus âgé.

Il est tenu procès-verbal de toutes les réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux, approuvés par le conseil d'administration, sont contresignés par deux administrateurs.

Chapitre IV.- Fonds social

Art. 16. Le fonds social se compose:

1. des cotisations des membres de l'association;
2. des subventions qui pourront être accordées à l'association;
3. des libéralités entre vifs ou testamentaires au profit de l'association;
4. des revenus des biens sociaux;
5. des contributions aux frais de la part des usagers des institutions.

Chapitre V.- Exercice social - Comptes - Budget - Assemblée générale

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Chaque année les associés sont convoqués en assemblée générale par le conseil d'administration aux fins d'approbation du rapport des comptes de l'exercice écoulé et de l'examen du budget de l'exercice en cours. Le conseil d'administration peut en tout temps convoquer l'assemblée générale pour lui soumettre les propositions qu'il croit utiles. Les convocations sont faites par avis postal ou électronique ou par la presse au moins 8 jours à l'avance. L'assemblée générale, présidée par le président ou, à défaut, par le vice-président du conseil d'administration, délibère, quelque soit le nombre des membres présents. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour poser ou ratifier tous les actes intéressant l'association, sans préjudice aux droits réservés au conseil d'administration par la loi ou par les présents statuts. Elle prend ses décisions à la simple majorité des voix des membres présents. Les admissions de nouveaux membres par le conseil d'administration au cours de l'année, sont soumises pour ratification à l'assemblée générale. La majorité des membres présents peut requérir le vote secret. Les résolutions de l'assemblée générale sont retenues dans un procès verbal signé par le président et/ou un et/ou deux administrateurs présents à l'assemblée.

Chapitre VI.- Modifications aux statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Les modifications aux statuts et la dissolution ne pourront avoir lieu que moyennant l'observation des conditions prescrites par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 19. En cas de dissolution, l'actif restant après la liquidation et le paiement des dettes sera affecté à une ou à plusieurs oeuvres de bienfaisance à désigner par l'assemblée générale qui aura prononcé la dissolution.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029408.3/000/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

FIDUCIAIRE COMPTABLE LUXCONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 93.769.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Pablo Sanchez Trujillo, époux de Yana Shtreykher, conseiller comptable et fiscal, né à Fernán Núñez (Espagne) le 31 mars 1956, demeurant à L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FIDUCIAIRE COMPTABLE LUXCONCEPT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Frisange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaire ayant pour mission l'exécution de travaux de comptabilité, de fiscalité, organisationnels ou de gestion, de secrétariat social ainsi que tous travaux administratifs.

Par ailleurs, la société pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité des associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Pablo Sanchez Trujillo, époux de Yana Shtreykher, conseiller comptable et fiscal, né à Fernán Núñez (Espagne) le 31 mars 1956, demeurant à L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Pablo Sanchez Trujillo, époux de Yana Shtreykher, conseiller comptable et fiscal, né à Fernán Núñez (Espagne) le 31 mars 1956, demeurant à L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Sanchez Trujillo, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2003, vol. 877, fol. 35, case 5. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 mai 2003.

F. Molitor.

(029875.3/223/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

TERRASIA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 20.573.

Constituée le 22 juin 1983 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 224 du 7 septembre 1983.

Statuts modifiés en date du 28 avril 1998 suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publiés au Mémorial C n° 551 du 29 juillet 1998.

Statuts modifiés en date du 16 novembre 1999, publiés au Mémorial C, n° 66 du 20 janvier 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2003

Quatrième résolution

L'assemblée à l'unanimité renouvelle pour un terme de six ans, le mandat d'administrateur de BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., représentée par Monsieur Michel Roqueplo, administrateur sortant, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

D'autre part, DELOITTE & TOUCHE, Commissaire aux comptes sortant, ne se représentant pas, l'assemblée à l'unanimité ratifie la nomination de Mlle Catherine Decuber, pour un terme de trois ans. Son mandat viendra donc à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030687.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2003.

F.G.P. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 23.728.

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.G.P. (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de FIDUFISC, S.à r.l., suivant acte notarié du 10 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 67 du 15 mars 1986, les statuts ayant été modifiés suivant acte notarié du 30 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 29 juin 1999, et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 31 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 4 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Van de Werve de Vosselaer, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Axelroux, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'adresse du siège social de la société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, à L-5880 Hesperange, 19/B, Ceinture Um Schlass.

2. Changement subséquent de l'article 2 des statuts.

3. Modification de l'objet social en remplaçant l'actuel article 4, par le texte suivant:

«La société a pour objet social le conseil économique, le conseil et l'expertise en organisation, ainsi que l'analyse de patrimoine de personnes physiques ou morales.

Elle peut de même s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relève directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1449 Luxembourg, 18 rue de l'Eau, à L-5880 Hesperange, 19/B, Ceinture Um Schlass, et par conséquent, de modifier l'article 2 alinéa premier des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 1^{er}.** La siège social est établi à Hesperange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet social le conseil économique, le conseil et l'expertise en organisation, ainsi que l'analyse de patrimoine de personnes physiques ou morales.

Elle peut de même s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relève directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2002 de résilier l'agrément, à la fin de l'exercice 2002, de l'activité de conseiller en opérations financières auprès du Ministère des Finances.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ cinq cents euros (EUR 500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Van de Werve de Vorsselaer, B. Tassigny, J.-J. Axelroux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, vol. 17CS, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

G. Lecuit.

(030859.3/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

F.G.P. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.

R. C. Luxembourg B 23.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

G. Lecuit.

(030860.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

LORMA KREATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 50A.

R. C. Luxembourg B 92.640.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 4 juin 2003, réf. DSO-AF00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901374.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juin 2003.

SOCFINASIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 10.534.

Constituée par acte passé devant M^e Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 novembre 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 9 du 16 janvier 1973.

Statuts modifiés par acte passé devant M^e Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 58 du 26 février 1985;

- le 7 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 203 du 24 juillet 1989;

- le 20 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 44 du 30 janvier 1993.

Statuts modifiés par acte passé devant M^e Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 20 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 6 du 6 janvier 1999.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 25 du 8 janvier 2000.

Statuts modifiés par acte passé devant M^e Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 348 du 12 mai 2001;

- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 28 du 7 janvier 2002.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2003

Cinquième résolution

L'assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009, le mandat de Monsieur André Balot, administrateur sortant.

L'assemblée à l'unanimité ratifie la nomination de Monsieur Daniel-Louis Deleau en tant qu'administrateur pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

L'assemblée à l'unanimité ratifie la nomination de DELOITTE & TOUCHE S.A., en tant que réviseur d'entreprise pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

L'assemblée à l'unanimité approuve la cooptation de Monsieur Marc Hubert au poste de commissaire aux comptes pour achever le mandat en cours qui viendra à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030686.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2003.

PEINTURE MOUSEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 19, Um Kneppchen.
R. C. Diekirch B 1.649.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 4 juin 2003, réf. DSO-AF00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901375.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juin 2003.

ARMURERIE PAUL FRAUENBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Welscheid, 3, rue de la Wark.
R. C. Diekirch B 3.059.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 juin 2003, réf. DSO-AF00058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901376.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juin 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES «INTERCULTURES», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 6.225.

Constituée par acte passé devant M^e Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg et M^e Jean-Pierre-Léon-Georges Bourg, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 1961, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 6 du 24 janvier 1962.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 27 du 7 avril 1962 et aux annexes du Moniteur Belge du 30 juin 1965, n° 21377 et 21378.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 16 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 75 du 22 mars 1988;
- le 30 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 193 du 28 avril 1995;
- le 23 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 443 du 9 septembre 1995.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 24 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 263 du 21 avril 1998;
- le 10 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 627 du 3 septembre 1998.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publiés au Mémorial, Recueil C n° 23 du 7 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes passés devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publiés au Mémorial, Recueil C n° 344 du 11 mai 2001;
- le 13 mars 2001, publiés au Mémorial, Recueil C n° 908 du 23 octobre 2001;
- le 21 mai 2001, publiés au Mémorial, Recueil C n° 1184 du 18 décembre 2001;
- le 10 juillet 2001, publiés au Mémorial, Recueil C n° 26 du 5 janvier 2002.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2003
Cinquième résolution

L'assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009, le mandat de Monsieur Philippe de Traux, administrateur sortant.

L'assemblée à l'unanimité ratifie la nomination de DELOITTE & TOUCHE S.A., en tant que réviseur d'entreprise pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

L'assemblée à l'unanimité approuve la cooptation de Monsieur Marc Hubert au poste de commissaire aux comptes pour achever le mandat en cours qui viendra à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030685.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2003.

**ULC, UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS - NOUVELLE, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

Association constituée par acte authentique en date du 30 mars 1996; acte enregistré à Luxembourg le 9 avril 1996, vol. 90S, fol. 30, case 2; publié au Mémorial C n° 356 du 25 juillet 1996.

—
*Modification des statuts par l'Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2003
conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928
sur les associations et fondations sans but lucratif.*

Art. 5. Membres. L'association comprend:

- a) des membres associés parmi lesquels ceux qui ont constitué l'association sont qualifiés de membres fondateurs;
- b) des membres adhérents qui ne sont pas des membres associés.

Le nombre des membres associés, qui n'est pas limité, ne peut pas être inférieur à trois.

Le conseil d'administration peut former un comité d'honneur et conférer le titre de membre honoraire.

Une liste indiquant, par ordre alphabétique, l'identité juridique et la nationalité des membres associés sera déposée au greffe du Tribunal civil de Luxembourg, dans le mois de la publication des statuts. Elle est complétée, chaque année, par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres associés, et ceci deux mois au plus tard après l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblées générales. L'assemblée générale se compose de toutes les associations-membres (membres associés), représentées conformément à leurs statuts mais sans que le nombre de représentants ne puisse être supérieur à trois par association.

Chaque membre associé présent à l'assemblée générale dispose d'une voix.

Elle se réunit chaque année au cours du 1^{er} semestre. En outre, elle se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou lorsque sa convocation est demandée par un cinquième au moins des membres associés avec l'indication de l'ordre du jour demandé. Le président du conseil d'administration pourra la convoquer chaque fois que les intérêts sociaux l'exigent.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres, et pour autant que de besoin, des tiers par la publication dans les organes de l'association.

L'assemblée entend les rapports du conseil d'administration sur la situation financière et morale de l'association; elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Cinq réviseurs de caisse, non-membres du conseil d'administration, et dont deux membres adhérents, sont désignés annuellement par l'assemblée générale; ces cinq mandats peuvent être renouvelés.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour prendre des décisions intéressant l'association; une délibération de l'assemblée générale est requise pour les objets suivants:

- a) présence de la moitié des membres associés - décision à la simple majorité des membres associés présents:

- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la nomination et la révocation des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- l'exclusion des membres;

- toutes décisions dépassant la limite des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

- b) présence des deux tiers des membres associés - décision à la majorité des deux tiers des membres associés présents:

- la dissolution de l'association.

- c) conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928:

- la modification des statuts.

Tous les membres associés de l'association doivent être convoqués aux assemblées générales par avis postal recommandé au moins 1 mois à l'avance. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour arrêté par le conseil d'administration. La date de l'assemblée générale doit être publiée dans le bulletin de l'association un mois au moins avant l'échéance.

Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, par un vice-président, ou en cas d'empêchement, par le secrétaire général.

Les membres associés peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre associé ou par un tiers, muni d'une procuration écrite.

Art. 9. Administration. L'association est administrée par un conseil d'administration composé, avec un strict minimum de trois et un maximum de trente membres, d'autant de personnes qu'il y a d'associations affiliées (membres associés), plus cinq. Les administrateurs, sauf cinq, sont nommés par l'assemblée générale sur propositions des membres associés; quatre administrateurs qui sont des membres adhérents, sont nommés par l'assemblée générale sur une liste de candidats présentée par le conseil d'administration selon les modalités d'un règlement interne.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour un terme à déterminer. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les administrateurs désignent entre eux, pour une durée d'un an, un comité de gérance, chargé de la gestion journalière, qui comprend un président, trois vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier, et un trésorier adjoint; tous ces mandats peuvent être renouvelés. Un administrateur est coopté par le conseil d'administration de l'association.

La désignation et la composition du premier comité de gérance se fera par l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra juste après la constitution de l'association.

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président ou de trois de ses membres, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés par un autre administrateur. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes de gestion et de disposition relevant de l'administration sociale dans son sens le plus large. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut également conférer, mais sous sa propre responsabilité, tous pouvoirs à des mandataires de son choix.

L'association se trouve engagée en toute circonstance, à l'égard des tiers, par la signature conjointe du président, ou, en cas d'empêchement, d'un vice-président et d'un autre membre du conseil d'administration, ainsi que par toute autre personne spécialement mandatée par le conseil d'administration.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom du conseil à la diligence du président et, en cas d'empêchement, d'un vice-président.

Le conseil d'administration soumettra tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale un compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02764. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029478.2//88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

DELTA THERMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R. C. Luxembourg B 47.831.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 juin 2003.

Signature.

(030997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

ICE FRUITS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.678.

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ICE FRUITS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire à Mersch, le 30 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C Numéro 116 du 28 avril 1989.

La séance est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Isabelle S. Lagarde, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 2B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 2B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille actions ayant eu une valeur nominale de dix mille pesetas chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de vingt millions de pesetas sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société en ICE FRUITS HOLDING S.A.
 2. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
 3. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en euros.
 4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 279.797,58 pour le porter de son montant actuel de EUR 120.202,42 à EUR 400.000,- par la création et l'émission de 2.000 actions nouvelles.
- Souscription et libération en espèces.

5. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 100,-.

6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de ICE FRUITS S.A. en ICE FRUITS HOLDING S.A.

En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de ICE FRUITS HOLDING S.A.

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est désormais exprimé en euros de sorte que ledit capital social est fixé à 120.202,42 euros, représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 279.797,58 pour le porter de son montant actuel de EUR 120.202,42 à 400.000,- euros par la création et l'émission de 2.000 actions nouvelles sans valeur nominale.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.995) actions par OCCIDENT OFF-SHORE, INC., enregistrée sous le numéro fiche 244160, rouleau 31634, image 0069, une société avec siège social à Panama, République de Panama, ici représentée par Madame Isabelle S. Lagarde, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Andorra la Vella, Principauté d'Andorra, le 23 mai 2003,

- cinq (5) actions par IVALO INTERNACIONAL S.A., enregistrée sous le numéro 3 101 131967, une société avec siège social à San José, Costa Rica,

ici représentée par Monsieur David B. Begbie, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Andorra la Vella, Principauté d'Andorra, le 23 mai 2003,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 279.797,58 est dès à présent à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 100,- euros.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quatre cent mille (400.000,-) euros divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quatorze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I.S. Lagarde, R. Thill, D.B. Begbie, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 17CS, fol. 95, case 4. – Reçu 2.797,98 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

M. Weinandy.

(031428.3/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

**ICE FRUITS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ICE FRUITS S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.678.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 680 du 5 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(031430.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.
(anc. Société Anonyme Holding).
 Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
 R. C. Luxembourg B 61.674.

L'an deux mille trois, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CI-ERRE LUX S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, R. C. Luxembourg section B numéro 61.674, constituée suivant acte reçu le 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 106 du 18 février 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les six cents (600) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social. L'article deux aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet social et de son but.»

2.- Suppression de tout passage faisant référence à la loi de 1929.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement soparfi.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, et d'y supprimer ou modifier toutes références spécifiques à la loi du 31 juillet 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-R. Bartolini, R. Masson, A. Graziano, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 8, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

J. Elvinger.

(031053.3/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 61.674.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(031055.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

ERTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.089.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 juin 2003.

Signature.

(030998.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

SOCIETE DU PARKING GUILLAUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.590.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(031115.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

MESSINA PAOLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, route de Mondercange.
R. C. Luxembourg B 32.328.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Signature.

(031117.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

SOCIETE DU PARKING DE LA PISCINE OLYMPIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 87.933.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(031116.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

SOCIETE DU PARKING DE LA PISCINE OLYMPIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 87.933.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(031110.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.100.

In the year two thousand three, on the twenty-third day of May.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, acting as representative of the board of directors of UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (hereafter: «the Company») having its registered office in L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R. C. Luxembourg No. B 82.100, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on May 17th, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1094 of the 1st December 2001.

The appearing requests the notary to act what follows:

By deed enacted on November 12, 2002, the prenamed UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H. has increased its corporate capital by USD 9,744.625 (nine thousand seven hundred forty-four USD point six hundred twenty-five) by issuing 3,733.05 new Ordinary Shares and 164.8 Deferred «A» Shares with a par value of USD 2.5 (two point five USD) and an issue premium of USD 17.5 (seventeen point five USD) each and with no nominal value, entirely paid up in cash, so that the amount of USD 77,957.- (seventy-seven thousand and nine hundred and fifty-seven USD) was at the disposal of the Company.

It results of later verifications that material errors occurred in the number of Deferred «A» Shares to be issued (82.4 shares in place of 164.8 - the half), and, consequently, in the number of new ordinary shares (3,815.45 in place of 3,733.05).

Actually, the allocation is to be read as follows:

The 3,815.45 (three thousand eight hundred fifteen point forty-five) new Ordinary Shares have been fully subscribed by twenty-five new subscribers and the 82.4 (eighty-two point four) Deferred «A» Shares have been fully subscribed by UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED of UBS House

As a consequence of the foregoing statements the Article 6.2. of the Articles of Association to read as follows, with retroactive effect at November 12, 2002.

«**Art. 6. 2.** The Company has a subscribed share capital of USD 37,044.625 (thirty-seven thousand and forty-four USD point six hundred and twenty-five) divided into:

- 14,695.45 (fourteen thousand six hundred ninety-five point forty-five) Ordinary Shares with no nominal value, and
- 122.40 (one hundred twenty-two point forty) Deferred «A» Shares with no nominal value.»

Pro Fisco

Such rectification doesn't change the pro rata fee payment calculation done by the Luxembourg Tax Officer on November 20, 2002, nothing being change to the contribution's amount.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, agissant en sa qualité de mandataire verbal, au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme holding UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (ci après: «la Société»), ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R. C. B 82.100 a été constituée suivant un acte notarié, en date du 17 mai 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094 en date du 1^{er} décembre 2001.

Celui-ci requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- par acte en date du 12 novembre 2002, la société UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H. prédésignée a augmenté son capital social à concurrence de USD 9.744,625 (neuf mille sept cent quarante-quatre virgule six cents vingt-cinq USD) pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de USD 27.300,- (vingt-sept mille trois cents USD) à USD 37.044,625 (trente-sept mille quarante-quatre virgule six cents vingt-cinq USD) par l'émission de 3.733,05 nouvelles Actions Ordinaires et 164,8 Actions «A» Différées, avec une valeur au pair de USD 2,5 (deux virgule cinq USD) et une prime d'émission de USD 17,5 (dix-sept virgule cinq USD) chacune et sans valeur nominale.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la détermination du nombre des Actions «A» (82,40 au lieu de 164,80 - la moitié) et des nouvelles Actions Ordinaires (3.815,45 au lieu de 3.733,05).

Les 3.815,45 (trois mille huit cent quinze virgule quarante-cinq) nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par vingt-cinq nouveaux souscripteurs et les 82,40 (quatre-vingt-deux virgule quarante) nouvelles Actions «A» Différées ont été entièrement souscrites par UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED of UBS House.

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, il est décidé de modifier avec effet rétroactif au 12 novembre 2002 l'article 6.2. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. (point 6.2.)**. La Société possède un capital social souscrit de USD 37.044,625 (trente-sept mille quarante-quatre virgule six cents vingt-cinq USD) divisé en:

- 14.695,45 (quatorze mille six cent quatre-vingt-quinze virgule quarante-cinq) Actions Ordinaires sans valeur nominale, et
- 122,40 (cent vingt-deux virgule quarante) Actions «A» Différées sans valeur nominale.»

Pro fisco

Cette rectification n'entraîne aucune modification du montant du droit proportionnel d'apport calculée par le Receveur de l'Enregistrement le 20 novembre 2002, le montant de l'apport étant inchangé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 9, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

J. Elvinger.

(031057.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.100.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(031058.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

EUROINVEST (LUXEMBOURG 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.046.

Il résulte de la résolution écrite d'EUROINVEST (GENERAL PARTNER) LIMITED, étant le seul associé de la société EUROINVEST (LUXEMBOURG 1), S.à r.l. (ci-après «la Société») qu'en date du 6 juin 2003:

(a) Le seul associé prend acte de la démission en date du 4 juin 2003 et avec effet immédiat de M. Ian Baker, comptable, né à Carshalton, le 3 février 1961, demeurant à Surrey KT17 4JT, 14 Bunbury Way, Epsom Town, Longdown Lane South, Grande-Bretagne.

(b) Le seul associé décide de nommer M. Hugo Neuman, directeur de sociétés, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960 et demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant de la Société en remplacement de M. Ian Baker, prénommé. Hugo Neuman est nommé avec effet immédiat pour un temps sans limitation de durée.

(c) Le seul associé décide de fixer le nombre de Gérants de la Société à deux et de nommer M. Armin Kirchner, directeur de sociétés, né à Jutphaas, Pays-Bas, le 29 décembre 1967 et demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant de la Société. M. Armin Kirchner est nommé avec effet immédiat pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour avis conforme

A. Kirchner

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031205.3/805/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 92.911.

In the year two thousand three, the twenty-second day of May.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

there appeared for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., (the Company), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry. The Company has been incorporated on 10th March, 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette),

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., (the Sole Shareholder), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number 79.017,

hereby represented by Me Bernard Beerens, lawyer, residing in 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that it is the sole shareholder of the Company, and
- II. that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First and sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

«Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights, to provide or arrange advances or any other form of credit or finance, to grant any financial support to the companies of the Group (as defined below), and to enter into or arrange transactions of every kind in relation to foreign exchange, bullion, commodities, futures, options and similar instruments and to engage in all forms of arbitrage provided that the instruments are not offered to the public and further provided that the exercise of any such activity shall not be made so as to constitute a regulated activity in Luxembourg.

For the purposes of these Articles, the term «Group» shall mean the Company and all affiliates of the Company, being understood that «Affiliate» shall mean, with respect to any Person (a «Person» being a company, legal entity or partnership generally whatsoever), any other Person which directly or indirectly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with that first person. For the purposes of this definition, the term «control» (including the correlative meanings, «controlled by» and, «under common control with») shall mean possession, directly or indirectly, of power to direct or cause the direction of policies (whether through the ownership of voting securities, or partnership or other ownership interests, by contract or otherwise) and a Person which is the general partner of a limited partnership shall be deemed to control that limited partnership.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may acquire, dispose of, for its own account, issue, borrow, lend and enter into every kind of transaction in relation to shares, debentures, warrants, options, securities and investments and instruments of every kind (including, without limitation, contracts for differences and contracts for futures whether issued or entered into by the government of any country or territory, any public authority, any international organisation or any other person) and to carry out, enter into any issue, offering or distribution of any securities, investments or instruments of any kind provided that the instruments are not offered to the public and further provided that the exercise of any such activity shall not be made so as to constitute a regulated activity in Luxembourg.

The Company may also make, draw, accept, issue, execute, indorse, avalise, negotiate and deal with instruments and securities of every kind, provided that they are not freely negotiable and further provided that the exercise of any such activity shall not be made so as to constitute a regulated activity in Luxembourg.»

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg. La Société a été constituée le 10 mars 2003 par acte du notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., (l'Associé Unique), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1313 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.017,

ici représentée par Me Bernard Beerens, juriste, de résidence au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. qu'il est l'associé unique de la Société, et
- II. que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle, procurer ou arranger des avances ou toute autre forme de crédit ou financement, accorder tout soutien financier aux sociétés du Groupe (comme défini ci-dessous), passer ou organiser des transactions de toute sorte en relation avec le change, lingots d'or, matières premières, opérations à terme, options et instruments similaires et s'engager dans toute forme d'arbitrage à condition que ces instruments ne soient pas offerts au public et à condition que l'exercice de telle activité ne seront pas exercée de sorte à constituer une activité réglementée au Luxembourg.

Pour les besoins de ces Statuts, le terme «Groupe» signifiera la Société et toutes les filiales de la Société, étant entendu que «Filiale» signifiera, en ce que concerne toute Personne (une «Personne» étant une société, entité légale ou association en général), toute autre Personne qui, directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est sous le contrôle commun avec ou est contrôlée par cette première personne. Pour les besoins de cette définition, le terme «contrôle» (y compris, avec ses significations corrélatives, «contrôlé par» et «sous le contrôle commun avec»), signifiera la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'orienter les politiques de la Société (que se soit par la propriété de titres avec droit de vote, ou association ou parts d'intérêts, par contrat ou autrement) et une Personne qui est commandité d'une société en commandite sera considérée comme contrôlant cette société en commandite.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut acquérir, disposer de, pour son propre compte, émettre, prêter, emprunter et entrer dans toute sorte de transaction en relation avec les parts sociales, obligations, warrants, option d'achat, titres et investissements et instruments de toute sorte (y compris notamment, des contrats soit établis ou passés par le gouvernement de tout pays ou territoire, toute administration publique, organisation internationale ou toute autre personne) et, souscrire ou organiser toute émission, offre ou distribution de tous titres, investissements ou instruments de toute sorte à condition que ces instruments ne soient pas offerts au public et à condition que l'exercice de telle activité ne seront pas exercée de sorte à constituer une activité réglementée au Luxembourg.

La Société peut également faire, attirer, accepter, émettre, exécuter, endosser, négocier et faire le commerce d'instruments et de titres de toute sorte à condition que ces instruments ne soient pas offerts au public et à condition que l'exercice de telle activité ne seront pas exercée de sorte à constituer une activité réglementée au Luxembourg.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

J. Elvinger.

(031049.3/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 92.911.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(031051.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

DEL COL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 33, avenue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 43.389.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(031119.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

EUROINVEST (LUXEMBOURG 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.047.

Il résulte de la résolution écrite d'EUROINVEST (GENERAL PARTNER) LIMITED, étant le seul associé de la société EUROINVEST (LUXEMBOURG 2), S.à r.l. (ci-après «la Société») qu'en date du 6 juin 2003:

(a) Le seul associé prend acte de la démission en date du 4 juin 2003 et avec effet immédiat de M. Ian Baker, comptable, né à Carshalton, le 3 février 1961, demeurant à Surrey KT17 4JT, 14 Bunbury Way, Epsom Town, Longdown Lane South, Grande-Bretagne.

(b) Le seul associé décide de nommer M. Hugo Neuman, directeur de sociétés, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960 et demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant de la Société en remplacement de M. Ian Baker, prénommé. Hugo Neuman est nommé avec effet immédiat pour un temps sans limitation de durée.

(c) Le seul associé décide de fixer le nombre de Gérants de la Société à deux et de nommer M. Armin Kirchner, directeur de sociétés, né à Jutphaas, Pays-Bas, le 29 décembre 1967 et demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant de la Société. M. Armin Kirchner est nommé avec effet immédiat pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour avis conforme

A. Kirchner

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031208.3/805/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

ENTAILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.712.

—
Les états financiers au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés le 18 juin 2003.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(031101.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

ENTAILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.712.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 mars 2003

* L'Assemblée réélit au poste d'administrateur pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Daniel Vercaemer, administrateur de sociétés, demeurant en Belgique à B-8930 Lauwe, 298, Grote Molenstraat

* L'Assemblée accepte la démission des Administrateurs BRYCE INVEST et KEVIN MANAGEMENT.

* L'Assemblée élit au poste d'administrateurs pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2007:

- MAJENTEL S.A., ayant son siège social 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- CLEVERDAN S.A., ayant son siège social 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

* Elle réélit au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2007:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-1882 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03496. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(031099.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

**BRAXTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DELOITTE & TOUCHE CONSULTING, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.902.

—
Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031147.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

FEDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.005.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

MAZARS
Signature

(031163.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

MIRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.843.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(031120.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

MIRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.843.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(031122.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

MNCC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.777.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(031149.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

MENCOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.433.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(031150.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

CONSTRUCTION ECLAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont.
R. C. Luxembourg B 92.768.

L'an deux mil trois, le treize juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur José Da Silva Santos, ingénieur civil, né à Vila Nova de Gaia/Arcozelo (Portugal), le 27 février 1952, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette;

2. Monsieur Manuel Sousa Pereira, maçon, né à Bouro Sta Maria (Portugal), le 25 janvier 1968, demeurant à L-3820 Schifflange, 13, rue Belair.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée CONSTRUCTION ECLAIR, S.à r.l., avec siège social à L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 499 du 8 mai 2003,

dont le capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, est réparti comme suit:

- Monsieur José Da Silva Santos, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Monsieur Manuel Sousa Pereira, prénommé, cinquante parts sociales	50

Total: cent parts sociales	100
----------------------------	-----

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:
 Modification de l'objet social de la société de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, y compris le commerce d'articles pour le bâtiment.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Da Silva Santos, M. Sousa Pereira, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2003, vol. 888, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2003.

F. Kessler.

(031423.3/219/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

CONSTRUCTION ECLAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont.

R. C. Luxembourg B 92.768.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2003.

F. Kessler.

(031424.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

NGH LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 68.938.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°407 du 3 juin 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03949, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NGH LUXEMBOURG S.A.

(031214.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

LUXOPLASTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 93.628.

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

There appeared:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at (EUROLEX),

here represented by Mrs Ana Dias, private employee, with professional address in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 22nd May 2003,

such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

for an extraordinary meeting of the sole member of LUXOPLASTIC, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes (the Company), incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen on 21st May 2003, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. EUROLEX is the sole member of the Company.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1) Increase of the subscribed share capital of the Company and payment of a share premium by the contribution of a Euro equivalent amount of USD 3,000,000.- (three million United States Dollars);

2) Subscription and payment of the capital increase under item 1. by a contribution in kind of a debt claim by EUROLEX;

3) Amendment of article 6, first indent of the articles of association of the Company to reflect the resolution to be taken under item 1 above.

4) Modification of the management provisions under Article 8 of the articles of association of the Company:

- decision to provide for the free (ad nutum) revocability of the manager(s);

- decision to provide for individual signatory powers of each manager in the case of plurality of managers.

5) Amendment of article 8 of the articles of association of the Company to reflect the resolutions to be taken under item 4 above.

III. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the appearing party, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the subscribed share capital of the Company by two million five hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 2,557,500.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to two million five hundred seventy thousand Euro (EUR 2,570,000.-), by the issue of one hundred two thousand three hundred (102,300) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares. The excess amount of two thousand two hundred and twenty-six Euro (EUR 2,226.-) over the so subscribed share capital increase of two million five hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 2,557,500.-) shall be booked in the Company's share premium account.

Second resolution

The new shares so issued have been entirely subscribed by EUROLEX, prenamed, and they have been paid-up by a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable debt claim in an amount of USD 3,000,000.- against the Company with effect as on 23rd May 2003, which debt claim is valued at two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred twenty-six Euro (EUR 2,559,726.-) on the basis of the current EUR/USD exchange rate.

It results from a declaration drawn up in Luxembourg on 22nd May 2003, and signed by Mr Matthijs Bogers, acting in its capacity as manager of the Company, that the contributed debt claim is valued at the Euro equivalent amount of USD 3,000,000.-, the interim accounts as at 22nd May 2003 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued in Luxembourg on 22nd May, 2003 by EUROLEX, prenamed, the sole member of the Company that:

«- the debt is an executable instrument and is based on written loan documentation.

- the debt is unquestionable, outstanding and immediately payable.

- the debt reflects the existing debt between the Company and EUROLEX.

- nothing opposes to the contribution of the Euro equivalent amount of USD 3,000,000.-».

Such declaration, the interim accounts and the certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole member resolves to amend article 6, first indent of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«The Company's capital is set at two million five hundred seventy thousand Euro (EUR 2,570,000.-), represented by one hundred two thousand eight hundred (102,800) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Fourth resolution

The sole member resolves to modify the management provisions under Article 8 of the articles of association of the Company, whereby (i) the manager(s) shall henceforth be revocable ad nutum by the sole member or, as the case may be, the members, and (ii) in the case of a plurality of managers each manager shall have individual signatory powers.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole member resolves to amend article 8, first and second indents of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«The Company is managed by one or more managers appointed and revocable ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regards to third parties. The Company shall be bound by the signature of the sole manager. In the case of a plurality of managers, each manager shall have the power to bind the company under his sole signature.»

Valuation

For registration purposes the increase of capital is valued at two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred twenty-six Euro (EUR 2,559,726.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, une société constituée et organisée sous le droit du Luxembourg, avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes (EUROLEX),

ici représentée par Madame Ana Dias, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 mai 2003,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour compte de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

pour une assemblée extraordinaire de l'associée unique de LUXOPLASTIC, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 21 mai 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. EUROLEX est l'associée unique de la Société.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social souscrit de la Société et paiement d'une prime d'émission par l'apport d'un montant de USD 3.000.000,- (trois millions dollars des Etats-Unis) converti en Euros;

2) Souscription et libération de l'augmentation de capital sous le point 1. moyennant un apport en nature par EUROLEX;

3) Modification de l'article 6, alinéa premier des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à prendre sous le point 1. ci-dessus;

4) Modification des dispositions de gérance sous l'article 8 des statuts de la Société:

- décision d'introduire la libre révocabilité (ad nutum) du/des gérant(s);

- décision d'introduire le pouvoir de signature individuel pour chaque gérant en cas de pluralité de gérants.

5) Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à prendre telles que spécifiées au point 4) ci-dessus.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de deux millions cinq cent cinquante-sept mille cinq cents Euros (EUR 2.557.500,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à deux millions cinq cent soixante-dix mille Euros (EUR 2.570.000,-) par l'émission de cent deux mille trois cents (102.300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

L'excédent de deux mille deux cent vingt-six (EUR 2.226,-) sur l'augmentation de capital ainsi souscrite de deux millions cinq cent cinquante-sept mille cinq cents Euros (EUR 2.557.500,-) sera comptabilisée au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par EUROLEX, préqualifiée, et elles ont été libérées par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de USD 3.000.000,- sur la Société avec effet au 23 mai 2003, laquelle créance est évaluée à deux millions cinq cent cinquante-neuf mille sept cent vingt-six Euros (EUR 2.559.726,-) sur base du taux d'échange EUR/USD actuel.

Il résulte d'une déclaration dressée à Luxembourg le 22 mai 2003, et signée par Monsieur Matthijs Bogers, agissant en sa qualité de gérant de la Société, que la créance apportée est évaluée au montant exprimé en Euros équivalent à USD 3.000.000,-, les comptes intérimaires au 22 mai 2003 y étant annexés.

Il résulte également d'un certificat émis à Luxembourg le 22 mai 2003 par EUROLEX, préqualifiée, l'associé unique de la Société, que:

«- la créance est un instrument exécutoire et est basée sur un contrat de prêt par écrit,

- la créance est certaine, liquide et immédiatement exigible,

- la créance reflète la créance existante entre la Société et EUROLEX,

- rien ne s'oppose à l'apport du montant de USD 3.000.000,-».

Ces déclaration, comptes intérimaires et certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article 6, alinéa premier des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent soixante-dix mille Euros (EUR 2.570.000,-), représenté par cent deux mille huit cents (102.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les dispositions de gérance sous l'article 8 des statuts de la Société, en ce que (i) le(s) gérant(s) est/sont dorénavant révocable(s) ad nutum par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, des associés, et (ii) en cas de pluralité de gérants, chaque gérant a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 8, premier et deuxième alinéas des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables ad nutum, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, des associés.

Le ou les gérants est/sont nommés pour une durée illimitée et est/sont investi(s) des pouvoirs les plus larges vis-à-vis des tiers. La Société est engagée par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, chaque gérant a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à deux millions cinq cent cinquante-neuf mille sept cent vingt-six Euros (EUR 2.559.726,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dias, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 20, case 3. – Reçu 25.597,26 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(031425.3/230/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

LUXOPLASTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 93.628.

Statuts coordonnés, suivant l'acte N° 621 du 23 mai 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(031426.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

SOPRA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 82.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031165.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.392.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

(031162.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

INVESTSANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.866.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C. Luxembourg section B numéro 67.905, ici représentée par Monsieur Jean-Hugues Doubet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Dénomination - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVESTSANA S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège social, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- EUR), divisé en cinq cents (500) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur.

Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Obligations

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu, à la date et l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. La société sera engagée par la signature conjointe de deux de ses administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Assemblées

Art. 18.

L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront au siège de la société ou au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévue par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 11 mai 2004 à 11.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les cinq cents (500) actions représentatives du capital social, comme suit:

1.- La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
2.- Monsieur François Winandy, préqualifié, une action	1
Total: cinq cents actions	500

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille sept cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté;

b) Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

c) Monsieur René Schmitter, licencié en sciences économiques et financières, né le 23 janvier 1926 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, né le 26 novembre 1924 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

4.- Le siège de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire durera un an et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2003.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-H. Doubet, F. Winandy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2003, vol. 522, fol. 54, case 4. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 2003.

J. Seckler.

(031600.3/231/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-6833 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.850.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourteenth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- (1) Mr Uwe Corbach, businessman, residing at Mozartstrasse 77, D-49076 Osnabrück, Germany,
- (2) Mr Harald Florack, businessman, residing at Karweg 74, D-48432 Rheine, Germany,
- (3) Mr Nicholas Illgen, businessman, residing at Am Kaiserwald 9, D-54329 Konz, Germany, and
- (4) Mr Klaus Pazdior, businessman, residing at 10, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Such appearing persons have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared organised among themselves as follows:

Art. 1. Form

There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. Name

The name of the Company is VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER, GmbH.

Art. 3. Object

The corporate object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings. In particular, the Company may hold interests in one or several partnerships (sociétés en commandite simple) and act as shareholder with unlimited liability and as manager of such companies.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may however be dissolved at any time by decision of the shareholders passed in compliance with the quorum and majority rules for any amendment of these Articles.

Art. 5. Registered office

The Company has its registered office in the municipality of Wasserbillig.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Wasserbillig by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 6. Capital

The Company's capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-). It is divided into four hundred and twenty (420) class A shares (the «Class A Shares») and in one hundred and eighty (180) class B shares (the «Class B Shares»), with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (jointly the «Shares»).

The holders of Class A Shares are referred to as «Class A Shareholders» and the holders of Class B Shares as «Class B Shareholders» (jointly the «Shareholders»).

Art. 7. Amendments to the capital

The Company's capital may at all times be amended by a resolution of the shareholders, provided the quorum and majority rules for any amendment of these Articles are met.

Art. 8. Rights and obligations of the Shareholders

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company as set out in these Articles. Each share entitles its owner to one vote at any votes passed by the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions passed by the shareholders.

Art. 9. Indivisibility of the shares

The shares are indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of the shares

In the scenario of the Company having one single shareholder, the shares are freely transferable.

In the scenario of the Company having several shareholders, the shares are solely freely transferable among shareholders. In that scenario, the shares may be transferred inter vivos to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is neither binding upon the Company, nor upon third parties, unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Board of Managers

The Company will be managed and administered by a Board of Managers (the «Board of Managers») composed of at least three (3) members, who need not be shareholders (the «Managers»).

The Class B Shareholders are entitled to representation on the Board of Managers, at all times, by at least one (1) Manager (the «Class B Manager»).

In case of vacancy of the office of the Class B Manager, the Class B Shareholders shall propose for election by the general meeting of shareholders a list of at least two (2) candidates (the «Class B Candidates»). The general meeting of shareholders will have to appoint the Class B Manager out of the Class B Candidates.

The Managers will be elected by the shareholders, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders. Each Manager may as well resign at any time.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders (the «Secretary»).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any Manager.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any). In his absence, the Board of Managers shall appoint another Manager and the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency, at least one week's notice of meetings of the Board of Managers shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Meetings may be held without prior convening, in the event that all members of the Board of Managers attend to or are represented at the meeting, or of all members of the Board of Managers who do not attend and who are not represented have waived the right to be convened in writing, by fax or by telegram. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held at the Company's registered office or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Except if otherwise provided for in these Articles, decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 15. Decisions of the Board of Managers that require the approval of the Class B Manager

The following decisions, in order to be validly passed by the Board of Managers, require the express consent of the Class B Manager:

(i) any material amendment of the Company's production and marketing structure, including without being limited to, the closing down, removal, acquisition or sale of material undertakings or of part of such undertakings, the starting up and the closing down of material lines of business, manufacturing programs, products or markets,

(ii) any material amendment regarding the Company's general organisation,

(iii) any investment, the acquisition and/or manufacturing value of which exceeds an amount to be determined by the Board of Managers with the express consent of a Class B Manager (in absence of which any investment, the acquisition and/or manufacturing, whatever their value, shall qualify for this Clause), as well as the entering into related leasing contracts, connected investments being treated as a single investment for the purpose of this Clause;

(iv) any acquisition, sale, encumbrance or pledge of real estate, buildings or similar rights of the Company

(v) any takeover, acquisition or sale of a participation in another company, as well as any increase or decrease of such participations,

(vi) the opening and closing down of branches,

(vii) the entering into loan agreements as well as the issue of bonds in an amount exceeding an amount to be determined by the Board of Managers with the express consent of a Class B Manager (in absence of which any Loan Agreements and bond issue, whatever their value, shall qualify for this Clause) or exceeding a period of three years,

(viii) the granting of loans or credits as well as the granting of security or similar guarantees or liabilities which do not fall within the Company's usual business,

(ix) the entering into as well as the amendment and termination of any contract, agreement, commitment, arrangement or understanding regarding

(a) the granting or taking over of licences, registered designs and similar rights having a maturity exceeding two years,

(b) lease agreements exceeding three years or bearing a rent exceeding an amount to be determined by the Board of Managers with the express consent of a Class B Manager (in absence of which any lease agreement, whatever its value, shall qualify for this Clause),

(c) acceptance of consulting or other business services, insofar as the provisional fees exceed an amount to be determined by the Board of Managers with the express consent of a Class B Manager (in absence of which any consulting or other business services, whatever the amount of fees, shall qualify for this Clause) or in case it is provided for a contingent success fee,

(x) the hiring of employees with annual remunerations (including guaranteed special remunerations) of an amount to be determined by the Board of Managers with the express consent of a Class B Manager (in absence of which any hiring, whatever the amount of annual remunerations, shall qualify for this Clause) as well as any increase of those remunerations to an amount exceeding an amount to be determined by the Board of Managers with the express consent of a Class B Manager (in absence of which any increase, whatever the amount, shall qualify for this Clause),

(xi) the granting of pensions and the establishment of general rules regarding pensions,

(xii) the granting of any special powers or proxies, the delegation of the daily management of the Manager and/or the Company and the representation of the Manager and/or the Company within such daily management, as well as the entrustment of determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it, including without limitation, any managers, officers, executives or employees of the Manager and/or the Company,

(xiii) the conclusion of business arrangements and the commencement of negotiations on internal collective agreements,

(xiv) the commencement of proceedings having a value in litigation exceeding an amount to be determined by the Board of Managers with the express consent of a Class B Manager (in absence of which any proceeding, whatever the value in litigation, shall qualify for this Clause),

(xv) the conclusion of settlements and the discharge of claims, insofar as the renunciation of the Company exceeds an amount to be determined by the Board of Managers with the express consent of a Class B Manager (in absence of which any conclusion of settlements and any discharge of claims, whatever the amount, shall qualify for this Clause),

(xvi) the approval or granting of donations as well as assistances exceeding an amount to be determined by the Board of Managers with the express consent of a Class B Manager (in absence of which any donation as well as any assistance, whatever the amount, shall qualify for this Clause);

(xvii) the entering into as well as the amendment and termination of any contract, agreement, commitment, arrangement or understanding with any of the Class A Shareholders, with any Manager, with the spouses or descendants of such persons, and/or with any company and/or undertaking in which such persons have a direct or indirect interest;

(xviii) the terms of employment (including amount of compensation) for any members of the Board of Managers and any change thereto;

(xix) the entering into any contract, agreement, commitment, arrangement or understanding with any Party and/or with any third party, otherwise than at arms' length.

Art. 16. Minutes of the meetings

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be drafted in English or followed by an English translation and will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 17. Powers of the Board of Managers

The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 18. Delegation of powers

Subject to the Class B Manager's consent as provided for in Article 15 (xiii) here above, the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, residing in Luxembourg, chosen by it. The delegation of the day to day business to one of the members of the Company's Board of Managers is subject to the approval of the single shareholder or the general meeting of shareholders as applicable.

Art. 19. Representation of the Company

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any Manager, or by the individual signature of the person to whom the day to day business has been delegated, but only for the day to day business. It shall also be bound by the joint signatures or by the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of Shareholders

Any resolutions of the Shareholders are passed at general meetings, except that, if the Company is composed of no more than twenty five (25) Shareholders, the resolutions shall be passed by a vote in writing on the wording of the resolutions to be passed, which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by registered mail.

In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the wording of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders shall meet in a general meetings of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, or by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

General meeting of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Except if otherwise required by law or by the present Articles, all resolutions shall be taken by Shareholders representing at least half of the capital. Any resolution whose purpose is to amend these Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital and with the express consent of the Class B Shareholders as provided for in Article 21 below.

Art. 21. Decisions of the Shareholders that require the approval of the Class B Shareholders

The following decisions, in order to be validly passed by the Shareholders, require the express consent of the Class B Shareholders:

- (i) the appointment or removal from office of any Manager; and
- (ii) the amendment of these Articles.

Art. 22. Minutes of the general meetings of Shareholders

Minutes of the general meetings of Shareholders will be kept at the Company's registerer office. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 23. Financial year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 24. Financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company during a period of fifteen days prior to the date of the general meeting of Shareholders which shall approve the financial statement.

Art. 25. Appropriation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The remainder of the annual net profits shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them as per a resolution to be passed by the Shareholders.

Art. 26. Dissolution, liquidation

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who must not be Shareholders, appointed by the Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 27. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with any applicable law and notably in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Acknowledgment

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment of the Shares

The six hundred (600) shares have been entirely subscribed for and fully paid up in cash as follows:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Number and category of shares</i>	<i>Amount paid</i>
Mr Uwe Corbach	EUR 2,625.-	105 Class A	EUR 2,625.-
Mr Uwe Corbach	EUR 1,125.-	45 Class B	EUR 1,125.-
Mr Harald Florack	EUR 2,625.-	105 Class A	EUR 2,625.-
Mr Harald Florack	EUR 1,125.-	45 Class B	EUR 1,125.-
Mr Nicholas Illgen	EUR 2,625.-	105 Class A	EUR 2,625.-
Mr Nicholas Illgen	EUR 1,125.-	45 Class B	EUR 1,125.-
Mr Klaus Pazdior	EUR 2,625.-	105 Class A	EUR 2,625.-
Mr Klaus Pazdior	EUR 1,125.-	45 Class B	EUR 1,125.-
Total	EUR 15,000.-	420 Class A 180 Class B	EUR 15,000.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary.

Transitory measures

The first financial year shall begin on the present day and end on 31 December 2003.

Estimation of expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred and fifty euro.

Resolutions of the Shareholders

The appearing persons, acting as shareholders of the Company, have immediately taken the following resolutions, each time by unanimous vote:

I.- The Company shall have its registered office in L-6833 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

II.- The number of members of the Board of Managers shall be four (4) and the following persons are appointed as Managers for a period ending upon approval of the annual accounts for the year 2007:

(1) Mr Uwe Corbach, businessman, residing at Mozartstrasse 77, D-49076 Osnabrück, Germany,

(2) Mr Harald Florack, businessman, residing at Karweg 74, D-48432 Rheine, Germany,

(3) Mr Nicholas Illgen, businessman, residing at Am Kaiserwald 9, D-54329 Konz, Germany, and

(4) Mr Klaus Pazdior, businessman, residing at 10, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und drei, am vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

(1) Herr Uwe Corbach, Geschäftsmann, wohnhaft in Mozartstrasse 77, D-49076 Osnabrück, Bundesrepublik Deutschland,

(2) Herr Harald Florack, Geschäftsmann, wohnhaft in Karweg 74, D-48432 Rheine, Bundesrepublik Deutschland,

(3) Herr Nicholas Illgen, Geschäftsmann, wohnhaft in Am Kaiserwald 9, D-54329 Konz, Bundesrepublik Deutschland, und

(4) Herr Klaus Pazdior, Geschäftsmann, wohnhaft in 10, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Die erschienenen Personen haben den amtierenden Notar ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, der hiermit wie folgt aufgesetzt wird:

Art. 1. Gesellschaftsform

Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet (die «Gesellschaft»), die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, Artikel 1832 des Zivilgesetzbuches in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (der «Gesellschaftsvertrag»).

Art. 2. Name

Der Name der Gesellschaft ist VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER, GmbH.

Art. 3. Gegenstand

Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Aquisition und das Halten von Beteiligungen in luxemburgischen und / oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung und Entwicklung solcher Beteiligungen. Im Besonderen kann die Gesellschaft Beteiligungen in einer oder mehreren Kommanditgesellschaften (société en commandite simple) halten und als Gesellschafter mit unbeschränkter Haftung oder als Geschäftsführer dieser Gesellschaften agieren.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form. Die Gesellschaft kann ihre finanziellen Mittel auch in Grundbesitz und intellektuelle Eigentumsrechte jeglicher Art investieren. Die Gesellschaft kann Anleihen jeder Art und Form machen sowie Obligationen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle und finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausführung und Entwicklung seiner Geschäftszwecke dienen.

Art. 4. Dauer

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann jedoch jederzeit durch einen Beschluß der Gesellschafter gemäss der Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftervertrags erforderlich sind, aufgelöst werden.

Art. 5. Gesellschaftssitz

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Gebiet der Gemeinde Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Wasserbillig verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollte die Geschäftsführung feststellen, daß außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse, ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Maßnahme hat keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, die luxemburgische Staatsangehörigkeit beibehält. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von der Geschäftsführung auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 6. Gesellschaftskapital

Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzehn tausend Euro (EUR 15.000,-) festgesetzt. Es ist eingeteilt in vierhundertzwanzig (420) Gesellschaftsanteile der Kategorie A (die «Kategorie A Gesellschaftsanteile») und in einhundertachtzig (180) Gesellschaftsanteile der Kategorie B (die «Kategorie B Gesellschaftsanteile»), mit einem Nennwert von jeweils fünffundzwanzig Euro (EUR 25,-) und jeweils voll einbezahlt (zusammen die «Gesellschaftsanteile»).

Die Inhaber von Kategorie A Gesellschaftsanteilen werden als «Kategorie A Gesellschafter» und die Inhaber von Kategorie B Gesellschaftsanteilen als «Kategorie B Gesellschafter» bezeichnet (gemeinsam die «Gesellschafter»).

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluß der Gesellschafter abgeändert werden, wobei die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags erforderlichen Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit erfüllt sein müssen.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter

Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft, wie es der vorliegende Gesellschaftsvertrag vorsieht. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Eigentümer das Recht auf eine Stimme bei Abstimmung der Beschlüsse der Gesellschafter.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafter.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschaftern, so sind die Gesellschaftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen die Gesellschaftsanteile unter Lebenden lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Eigentümer von Gesellschaftsanteilen, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, sich damit einverstanden erklären.

Art. 11. Formerfordernisse

Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters

Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Verwaltung

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat (der «Verwaltungsrat») von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Gesellschafter sein müssen (die «Verwaltungsratsmitglieder»).

Die Kategorie B Gesellschafter sind jederzeit berechtigt im Verwaltungsrat durch mindestens ein (1) Verwaltungsratsmitglied vertreten zu sein (das «Kategorie B Verwaltungsratsmitglied»).

Im Falle einer unbesetzten Stelle des Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes werden die Kategorie B Gesellschafter eine Liste von mindestens zwei (2) Kandidaten (die «Kategorie B Kandidaten») bei den Gesellschaftern zur Auswahl vorlegen. Die Gesellschafter müssen ein Kategorie B Verwaltungsratsmitglied aus diesen Kategorie B Kandidaten bestellen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch einen Beschluß der Gesellschafter, welche die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festsetzen, für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren ernannt, wobei die Verwaltungsratsmitglieder im Amt bleiben bis zur Wahl ihrer Nachfolger. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können nach Ablauf ihres Mandats wiedergewählt werden. Sie können mit oder ohne Grund durch einen Beschluß der Gesellschafter abberufen werden. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann auch jederzeit abdanken.

Art. 14. Verwaltungsratssitzungen

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden ernennen (der «Vorsitzende»). Der Verwaltungsrat kann einen Sekretär der Gesellschaft, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, ernennen, welcher für das Erstellen der Verwaltungsratssitzungsprotokolle oder der Gesellschafterversammlungssitzungsprotokolle verantwortlich ist (der «Sekretär»).

Sitzungen des Verwaltungsrats werden durch den Vorsitzenden oder durch einen Verwaltungsratsmitglied einberufen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz bei sämtlichen Verwaltungsratssitzungen und Gesellschafterversammlungen, falls es solche gibt. In seiner Abwesenheit ernannt der Verwaltungsrat ein anderes Verwaltungsratsmitglied und die Gesellschafterversammlung ernannt eine andere Person als Vorsitzender auf Zeit durch Beschluss der Mehrheit der Personen welche dieser Sitzung beiwohnen oder dort vertreten sind.

Ausser in Notfällen, werden Sitzungen des Verwaltungsrates mit einer Woche Vorankündigung einberufen. Ein solches Einberufungsschreiben enthält Ort und Zeit der Versammlung sowie die Tagesordnung und die Natur der zu treffenden Beschlüsse.

Sitzungen können ohne vorherige Einberufung abgehalten werden, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder der Sitzung beiwohnen oder dort vertreten sind oder wenn alle Verwaltungsratsmitglieder welche der Sitzung nicht beiwohnen oder dort nicht vertreten sind auf eine Einberufung schriftlich, per fax oder Telegramm, verzichtet haben. Keine Einberufung ist erforderlich für Sitzungen welche an Orten und Zeitpunkten abgehalten werden, welche in einem vorherig vom Verwaltungsrat zugestimmten Programm festgehalten wurden.

Jede Verwaltungsratssitzung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen von Zeit zu Zeit durch den Verwaltungsrat festgehaltenen Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Verwaltungsratssitzung teilnehmen indem er einem anderen Mitglied Vollmacht zur Vertretung in seinem Namen erteilt.

Ein Quorum des Verwaltungsrates ist nur gegeben wenn eine Mehrzahl der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind. Sofern in diesem Gesellschaftervertrag nichts anderes bestimmt ist, werden Beschlüsse des Verwaltungsrats durch Stimmenmehrzahl der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

In Notfällen sind schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet sind, ebenso wirksam und gültig als ob sie während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefaßt worden wären. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Beschlusses erfolgen.

Art. 15. Beschlüsse des Verwaltungsrates welche die Zustimmung des Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes erfordern

Folgende Beschlüsse des Verwaltungsrates erfordern zu ihrer Gültigkeit die ausdrückliche Zustimmung des Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes:

(i) materielle Änderungen der Produktion und Marketing Struktur der Gesellschaft, inbegriffen ohne darauf beschränkt zu sein, die Schliessung, die Aufhebung, die Akquisition oder der Verkauf von materiellen Unternehmen oder Teile dieser Unternehmen, das Starten oder Schliessen von materiellen Geschäftslinien, Produktionsprogrammen, Produkten oder Märkten,

(ii) materielle Änderungen bezüglich der generellen Organisation der Gesellschaft,

(iii) Investitionen-, Akquisitionen und/oder Herstellungen, welche einen durch den Verwaltungsrat und mit ausdrücklicher Zustimmung eines Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes festzulegenden Betrag (in Abwesenheit welcher diese Klausel bei jeder Investition, jeder Akquisition und/oder jeder Herstellung, unabhängig ihres Wertes, Anwendung findet) übersteigen, sowie die Abschliessung damit verbundener Leasingverträge; verbundene Investitionen werden für den Zweck dieser Klausel als einzelne Investition betrachtet,

(iv) Akquisitionen, Veräusserungen, Belastungen oder Verpfändungen von Grundbesitz, Gebäuden oder ähnlichen Rechten der Gesellschaft,

(v) Übernahmen, Akquisitionen oder Veräusserungen von Beteiligungen an anderen Gesellschaften, sowie Erhöhung oder Minderungen solcher Beteiligungen,

(vi) die Eröffnung oder Schliessung von Niederlassungen,

(vii) die Abschliessung von Darlehensverträgen, die Ausgabe von Obligationen in Höhe eines Betrages, welche den durch den Verwaltungsrat und mit ausdrücklicher Zustimmung eines Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes festzulegenden Betrag (in Abwesenheit welcher diese Klausel bei jedem Darlehensvertrag und jeder Obligationausgabe, unabhängig ihres Wertes, Anwendung findet) übersteigen, oder welche eine Dauer von drei (3) Jahren übersteigen,

(viii) die Erteilung von Darlehen und Krediten sowie die Erteilung von Sicherheiten oder ähnlichen Garantien oder Verbindlichkeiten, welche nicht in den Bereich des Tagesgeschäfts der Gesellschaft fallen,

(ix) die Abschliessung sowie die Abänderung oder Beendigung aller Verträge, Vereinbarungen, Verpflichtungen, Abmachungen oder Einvernehmen bezüglich

(a) der Erteilung oder Übernahme von Lizenzen, eingetragener Muster oder ähnlicher Rechte, deren Fälligkeit eine Dauer von zwei (2) Jahren überschreitet,

(b) Mietverträge, welche eine Dauer von mehr als drei (3) Jahren überschreiten, oder welche eine Miete vorsehen, die den durch den Verwaltungsrat und mit ausdrücklicher Zustimmung eines Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes festzulegenden Betrag (in Abwesenheit welcher diese Klausel bei jedem Mietvertrag, unabhängig seines Wertes, Anwendung findet) übersteigen.

(c) Annahme von Consulting- oder Geschäftsdienstleistungen, sobald die provisionellen Kosten den durch den Verwaltungsrat und mit ausdrücklicher Zustimmung eines Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes festzulegenden Betrag (in Abwesenheit welcher diese Klausel bei jeder Erhöhung des Betrages, unabhängig seines Wertes, Anwendung findet) übersteigen.

(x) Einstellen von Angestellten mit Jahreseinkommen (speziell garantierte Einkommen inbegriffen), welche den durch den Verwaltungsrat und mit ausdrücklicher Zustimmung eines Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes festzulegenden Betrag (in Abwesenheit welcher diese Klausel bei jeder Einstellung, unabhängig der Höhe des Jahreseinkommens, bei dieser Klausel Anwendung findet) übersteigen, sowie die Erhöhung solcher Einkommen, welche den durch den Verwaltungsrat und mit ausdrücklicher Zustimmung eines Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes festzulegenden Betrag (in Abwesenheit welcher diese Klausel bei jeder Erhöhung, unabhängig ihrer Höhe, Anwendung findet) übersteigen,

(xi) Erteilungen von Pensionen und Erstellen von generellen Regeln bezüglich dieser Pensionen,

(xii) Erteilungen von Spezialermächtigungen oder -vollmachten, Übertragungen des Tagesgeschäftes des Geschäftsführers und/oder der Gesellschaft und die Vertretung des Geschäftsführers und/oder der Gesellschaft bezüglich dieses Tagesgeschäftes, sowie die Übertragung von festgelegten oder temporären Funktionen an Personen oder Vertretern, welche durch die Gesellschaft oder durch den Geschäftsführer ausgesuchte wurden, inbegriffen und ohne sich darauf zu beschränken, alle Vertreter, Führungskräfte oder Angestellte des Geschäftsführers und/oder der Gesellschaft,

(xiii) Abschliessung von Geschäftsvereinbarungen und Beginn von Verhandlungen bezüglich interner Kollektivvereinbarungen,

(xiv) Beginn von Verfahren, welche den durch den Verwaltungsrat und mit ausdrücklicher Zustimmung eines Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes festzulegenden Betrag (in Abwesenheit welcher diese Klausel bei jedem Verfahren, unabhängig der Höhe des Streitwertes, Anwendung findet) übersteigen,

(xv) Abschluss von Vergleichen und Begleichung von Ansprüchen, soweit der Verzicht der Gesellschaft den durch den Verwaltungsrat und mit ausdrücklicher Zustimmung eines Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes festzulegenden Betrag (in Abwesenheit welcher diese Klausel bei jedem Abschluss von Vergleichen und jeder Begleichung von Ansprüchen, unabhängig ihrer Höhe, Anwendung findet) übersteigen,

(xvi) Zustimmung oder Erteilung von Schenkungen sowie Unterstützungen welche den durch den Verwaltungsrat und mit ausdrücklicher Zustimmung eines Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes festzulegenden Betrag (in Abwesenheit welcher diese Klausel bei jeder Schenkung sowie Unterstützung, unabhängig ihrer Höhe, Anwendung findet) übersteigen,

(xvii) Abschliessung sowie Abänderung und Beendigung von Verträgen, Vereinbarungen, Verpflichtungen, Abmachungen oder Einvernehmen mit den Kategorie A Gesellschaftern, mit den Verwaltungsratsmitgliedern, mit den Ehefrauen oder Nachkommen jener Personen, und/oder mit jeder Gesellschaft und/oder mit jedem Unternehmen, in welche jene Personen über eine direkte oder indirekte Beteiligung verfügen,

(xviii) Anstellungsbedingungen (Betrag der Entschädigung inbegriffen) für alle Verwaltungsratsmitglieder und jede diesbezügliche Abänderung,

(xix) Abschliessung aller Verträge, Vereinbarungen, Verpflichtungen, Abmachungen oder Einvernehmen mit Parteien oder Drittpersonen, mit welchen die Gesellschaft in geschäftlicher Verbindung stehen.

Art. 16. Sitzungsprotokolle

Das Sitzungsprotokoll eines Verwaltungsrats wird in englischer Sprache sein oder von einer englischen Übersetzung gefolgt sein und wird von dem Vorsitzenden der Sitzung und, je nachdem, vom Sekretär, unterzeichnet. Vollmachten bleiben beigefügt.

Kopien oder Auszüge davon, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden und, je nachdem, vom Sekretär der Gesellschaft, oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

Art. 17. Befugnisse des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat ist mit den weitreichendsten Befugnissen ausgestattet, um jedwede Handlung welche für die Ausführung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dinglich ist auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

Art. 18. Übertragung von Befugnissen

Vorbehaltlich der in Artikel 15 (xiii) vorgesehenen Zustimmung des Kategorie B Verwaltungsratsmitgliedes, kann der Verwaltungsrat einzelne Befugnisse, ständige oder zeitweilige Befugnisse, welches die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft beinhaltet, an andere Personen oder Vertreter übertragen. Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Zustimmung des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem.

Art. 19. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift von jedem Verwaltungsratsmitglied, oder durch die Einzelunterschrift der Person, der die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wurde, jedoch nur innerhalb der täglichen Geschäftsführung, rechtsverbindlich verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den Verwaltungsrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der diesen übertragenen Befugnisse gilt.

Art. 20. Gesellschafterversammlung

Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der Gesellschafterversammlung gefaßt oder, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch die Geschäftsführung per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird.

Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Ausser des Falles eines alleinigen Gesellschafters können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung durch den Verwaltungsrat gemäss luxemburger Rechts, oder auf Anfrage von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäss Gesetz den Gesellschaftern zugesendet wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung, sowie Tagesordnung und Art des abzuschliessenden Geschäfts.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, durch Telefax oder Telegramm, einen Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, Jahreshauptversammlung inbegriffen, können im Ausland abgehalten werden, gemäss Urteil des Verwaltungsrates, welches endgültig ist, wenn force majeure Umstände dies erfordern.

Sofern hierin oder durch das Gesetz nichts anderes bestimmt ist, ist ein Beschluß nur dann wirksam gefaßt, wenn er durch eine Mehrheit der Gesellschafter angenommen wurde. Sämtliche Abänderungen dieses Gesellschaftsvertrages und jeder Beschluß, der mit der für eine Abänderung diese Gesellschaftsvertrages erforderlichen Beschlußfähigkeit und Mehrheit gefaßt werden muß, eingeschlossen eine Kapitalerhöhung oder -herabsetzung und eine Liquidation der Gesellschaft, müssen von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die drei Viertel des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten und mit ausdrücklicher Zustimmung der Kategorie B Gesellschafter gemäss nachfolgendem Artikel 21.

Art. 21. Gesellschafterbeschlüsse welche die Zustimmung der Kategorie B Gesellschafter erfordern

Folgende Beschlüsse der Gesellschafter erfordern zu ihrer Gültigkeit die ausdrückliche Zustimmung der Kategorie B Gesellschafter:

- (i) Bestellung oder Abbestellung von Verwaltungsratsmitgliedern
- (ii) Abänderung des Gesellschaftsvertrages.

Art. 22. Sitzungsprotokolle der Generalversammlungen

Das Sitzungsprotokoll der Generalversammlungen werden von der Geschäftsführung am Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt. Vollmachten bleiben beigefügt.

Kopien oder Auszüge davon, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden und, je nachdem, vom Sekretär der Gesellschaft, oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

Art. 23. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

Art. 24. Bilanz

Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und die Geschäftsführung erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht, Dokumente hinsichtlich des Jahresabschlusses während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 25. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen

Fünf Prozent (5%) werden vom jährlichen Reingewinn abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen. Die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der verbleibende jährliche Gewinn wird durch Beschluss der Gesellschafter gemäss Anzahl der Geschäftsanteile gleichmässig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet.

Art. 26. Auflösung, Liquidation

Bei Auflösung der Gesellschaft, veranlasst durch gleich welchen Auflösungsgrund und zu gleich welchem Zeitpunkt, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler durchgeführt, die nicht Gesellschafter sein müssen und der/ die durch die Gesellschafter ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Entschädigung des/der Abwickler(s) festlegt.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationausgaben wird der verbleibende Gewinn, gemäss Anzahl der Geschäftsanteile, gleichmässig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet.

Art. 27. Anwendbares Recht

Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem anwendbaren Recht und insbesondere in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, bestimmt.

Feststellung

Der unterzeichnende Notar bestätigt die Einhaltung der Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung.

Zeichnung und Einzahlung der Geschäftsanteile

Die sechs hundert (600) Geschäftsanteile wurden sämtlich gezeichnet und vollständig wie folgt in bar eingezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital	Anzahl und Kategorie der Geschäftsanteile	Einzahlung
Herr Uwe Corbach	EUR 2.625,-	105 Kategorie A	EUR 2.625,-
Herr Uwe Corbach	EUR 1.125,-	45 Kategorie B	EUR 1.125,-
Herr Harald Florack	EUR 2.625,-	105 Kategorie A	EUR 2.625,-
Herr Harald Florack	EUR 1.125,-	45 Kategorie B	EUR 1.125,-
Herr Nicholas Illgen	EUR 2.625,-	105 Kategorie A	EUR 2.625,-
Herr Nicholas Illgen	EUR 1.125,-	45 Kategorie B	EUR 1.125,-
Herr Klaus Pazdior	EUR 2.625,-	105 Kategorie A	EUR 2.625,-
Herr Klaus Pazdior	EUR 1.125,-	45 Kategorie B	EUR 1.125,-
Total	EUR 15.000,-	420 Kategorie A 180 Kategorie B	EUR 15.000,-

Nachweis dieser Einzahlungen wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausendachthundertfünfzig Euro geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Die Gesellschafter haben unverzüglich die folgenden Beschlüsse, jedesmal einstimmig, gefaßt:

I.- Der Sitz der Gesellschaft wird sich in L-6833 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg, befinden.

II.- Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder beträgt vier (4) und nachfolgende Personen werden für eine Dauer, welche bei der Zustimmung der Jahresbilanz 2007 endet, als Verwaltungsratsmitglieder bestellt:

(1) Herr Uwe Corbach, Geschäftsmann, wohnhaft in Mozartstrasse 77, D-49076 Osnabrück, Bundesrepublik Deutschland,

(2) Herr Harald Florack, Geschäftsmann, wohnhaft in Karweg 74, D-48432 Rheine, Bundesrepublik Deutschland,

(3) Herr Nicholas Illgen, Geschäftsmann, wohnhaft in Am Kaiserwald 9, D-54329 Konz, Bundesrepublik Deutschland, und

(4) Herr Klaus Pazdior, Geschäftsmann, wohnhaft in 10, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben genannten erschienenen Personen, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist. Auf Anfrage dergleichen Personen und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: U. Corbach, H. Florack, N. Illgen, K. Pazdior, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 20 Mai 2003, Band. 877, Blatt. 31, Feld 1. – Erhalten 150 Euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 4 Juni 2003.

J.-J. Wagner.

(031367.3/239/624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

MENICHETTI & CO ADVISORS, Société en commandite simple.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 93.770.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Sonia Redini, consultante, demeurant à I-50123 Florence, Via Faenza, 13.

2) Monsieur Francesco Menichetti, administrateur de sociétés, demeurant à I-56024 S. Miniato (Pise), Via Diaz, 299.

3) Monsieur Luca Menichetti, avocat, demeurant à I-50123 Florence, Via Faenza, 13.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société en commandite simple dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société en commandite simple qui sera régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents statuts et dont Madame Sonia Redini et Monsieur Francesco Menichetti, sont les associés commandités, les autres contractants en étant les associés commanditaires.

Art. 2. La société a pour objet la consultation légale, fiscale et administrative, commerciale et de gestion d'entreprise.

La société peut en outre faire toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales ou financières pouvant faciliter l'exécution ou le développement de l'objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de MENICHETTI & CO ADVISORS.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise en assemblée générale extraordinaire.

La société pourra aussi établir au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger, des sièges secondaires et des bureaux de représentation.

Titre II.- Apports, Capital, Parts, Comptes courants

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (10.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune. Toutes ces participations ont été intégralement libérées par versements en espèces comme dit ci-dessus, de sorte que le capital de dix mille euros (10.000,- EUR), se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 7. Entre vifs les parts sociales sont librement cessibles entre associés de même qu'en ligne directe. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'aux conditions suivantes:

L'associé qui voudra céder ses parts à un non-associé devra d'abord les offrir aux autres associés qui peuvent s'en porter acquéreurs dans la proportion des parts qu'ils possèdent. L'offre à faire par lettre recommandée à la poste devra spécifier le nombre des parts à céder et le prix qui en est demandé. Les associés, à qui l'offre est adressée, doivent faire connaître leur attitude dans les trente jours par lettre recommandée à la poste. En cas d'acceptation de l'offre ils peuvent cependant rejeter le prix demandé. A défaut d'accord à ce sujet, le vendeur peut s'adresser au Président du Tribunal, chambre des affaires commerciales, à fin de procédure d'arbitrage prévue à l'article 1006 du code de procédure civile. Les arbitres fixeront la valeur des parts à céder sur la base du dernier bilan, à l'exclusion d'un nouvel inventaire. Le prix, ainsi fixé, les associés acquéreurs ont soixante jours pour accepter définitivement la cession sur la base dudit prix.

L'acceptation doit être faite par lettre recommandée à la poste. Si les associés à qui l'offre est adressée laissent passer le délai de trente jours sans prendre attitude, ou s'ils laissent passer, après arbitrage sur le prix, le délai de soixante jours sans prendre attitude, ils sont réputés refuser l'offre. L'associé cédant devra alors, par lettre recommandée à la poste, prévenir les autres associés de ce refus, lesquels associés pourront se substituer aux défaillants et prendre à leur propre compte les parts affectées à ces derniers. Les parts non acceptées par lettre recommandée à la poste quinze jours après cette itérative offre, pourront alors être librement cédées par le vendeur à tous tiers.

La transmission de parts pour cause de mort s'effectuera suivant les dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices de la société.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. Le propriétaire d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les créanciers, les ayants droit et les héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens de la société.

Art. 10. Les associés peuvent entretenir auprès de la société des comptes courants créditeurs, dont la gérance fixe les montants et les taux d'intérêt éventuels. Les comptes courants ne peuvent jamais être débiteurs.

Titre III.- Administration de la société

Art. 11. Madame Sonia Redini, est, en sa qualité d'associée commandité, chargée de la gestion de l'administration de la société.

L'associé commandité traite toutes les affaires sociales et en assume la responsabilité. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire les opérations se rattachant à l'objet social, elle a notamment le droit d'ester en justice.

La société est engagée par la ou les signatures de l'associé commandité.

L'associé commandité s'interdit pendant la durée de la société d'entreprendre au Grand-Duché de Luxembourg, de quelque façon que ce soit, une affaire ou entreprise du genre de celle qui fait l'objet de la présente société ou de prendre un intérêt dans une pareille affaire ou entreprise, sauf accord de l'assemblée générale des associés, votant à la majorité des parts sociales.

Art. 12. Le gérant associé commandité touche une rémunération à fixer par les associés et faisant partie des frais généraux de la société.

Titre IV.- Exercice social, Assemblée générale

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Les assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires sont convoquées par la gérance.

Art. 15. Chaque année les comptes sont arrêtés et la gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits qui sont soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés, lesquels peuvent en prendre communication au siège social pendant les huit jours précédant l'assemblée générale ordinaire.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par l'associé commandité ou par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés.

La liquidation terminée, les actifs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se rapportent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et autres lois applicables.

Souscription

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports spécifiés ci-après, comme suit:

- | | |
|--|----------|
| 1) Monsieur Luca Menichetti, prénommé, | 49 parts |
| 2) Madame Sonia Redini, prénommée, | 49 parts |

3) Monsieur Francesco Menichetti, prénommé, 2 parts

Total: cent parts sociales 100 parts

Toutes les parts ont été libérées intégralement par les associés comme suit:

- Madame Sonia Redini, prénommé, apporte en numéraire la somme de quatre mille neuf cents euros (4.900,- EUR),
- Monsieur Luca Menichetti, prénommé, apporte en numéraire la somme de quatre mille neuf cents euros (4.900,- EUR),
- Monsieur Francesco Menichetti, prénommé, apporte en numéraire la somme de deux cent euros (200,- EUR), soit au total dix mille euros (10.000,- EUR).

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence en date de ce jour et finit le trente et un décembre deux mille trois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Le siège social est établi à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent vingt euros (620,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Redini, F. Menichetti, L. Menichetti, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2003, vol. 888, fol. 31, case 12. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2003.

A. Biel.

(029877.3/203/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

DISTRWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 83.959.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

(031164.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

BRORA BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 68.692.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031166.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

C.F.T. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 36.350.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03616, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031180.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

CARREFOUR LUX S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.656.

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CARREFOUR LUX S.C.A., société en commandite par actions, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.656, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 811 du 7 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 592 du 1^{er} août 2001 et en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1196 du 9 août 2002.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Madame Sylvie Arpea, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital à hauteur du montant égal aux remboursements des actions rachetables de Commanditaire de la classe A et B rachetées jusqu'au 17 mars 2003 et annulation des actions rachetées.

2. Modification afférente à l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire est une assemblée ajournée étant donné qu'une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 28 mars 2003 avec un ordre du jour contenant les points indiqués sub I) n'a pas pu délibérer valablement sur ces points, le quorum de présence imposé par la loi n'ayant pas été atteint.

III) Que le résultat de ladite assemblée du 28 mars 2003 a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, contenant l'ordre du jour et insérés dans:

- Le «Mémorial C», numéro 391 du 10 avril 2003 et numéro 467 du 30 avril 2003

- Le «Luxemburger Wort» des 10 et 30 avril 2003

- Le «Letzebuerger Journal» des 10 et 30 avril 2003.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

IV) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

V) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant Commandité, quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-cinq (98.965) Actions rachetables de Commanditaire de classe A et un million six cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante (1.687.460) Actions rachetables de Commanditaire de classe B, représentant l'intégralité du capital social; l'Action de Commandité, cinquante-cinq mille (55.000) Actions rachetables de Commanditaire de classe A et cent soixante-six (166) Actions rachetables de Commanditaire de classe B sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, le quorum de présence requis d'Actionnaires présents ou représentés composé au minimum du Gérant Commandité et d'un actionnaire Commanditaire de chacune des deux classes d'actions A et B, étant atteint.

Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent trente-neuf mille six cent soixante-dix-sept euros et cinquante cents (239.677,50 €) pour le ramener de son montant actuel de deux millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent trente-neuf euros (2.679.639,- €) à deux millions quatre cent trente-neuf mille neuf cent soixante et un euros et cinquante cents (2.439.961,50 €), représenté par une (1) Action de Commandité, soixante mille cent vingt-quatre (60.324) Actions rachetables de Commanditaire de classe A et un million cinq cent soixante-six mille trois cent seize (1.566.316) Actions rachetables de Commanditaire de classe B, moyennant remboursement de trente-huit mille six cent quarante et une (38.641) Actions rachetables de Commanditaire de classe A et cent vingt et un mille cent quarante-quatre (121.144) Actions rachetables de Commanditaire de classe B, rachetées jusqu'au 17 mars 2003, d'annuler les actions ainsi rachetées et de réduire les primes d'émission à concurrence d'un montant de cinq cent vingt et un mille six cent cinquante-trois euros et cinquante cents (521.653,50 €) payée sur les Actions rachetables de Commanditaire de classe A et d'un montant de un million six cent trente-cinq mille quatre cent quarante-quatre euros (1.635.444,- €) payée sur les Actions rachetables de Commanditaire de classe B moyennant remboursement desdits montants.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social. (al. 1^{er}).** La Société a un capital social souscrit de deux millions quatre cent trente-neuf mille neuf cent soixante et un euros et cinquante cents (2.439.961,50 €) divisé en une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant Commandité (ci-après les «Actions de Gérant Commandité») ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (1,50 €), soixante mille trois cent vingt-quatre (60.324) Actions rachetables de Commanditaire de classe A et un million cinq cent soixante-six mille trois cent seize (1.566.316) Actions rachetables de Commanditaire de classe B, détenues par les Actionnaires Commanditaires et ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (1,50 €) chacune. En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de huit cent quatorze mille trois cent soixante-quatorze euros (814.374,- €) ont été payées sur les Actions rachetables de Commanditaire de classe A et d'un montant total de vingt et un millions cent quarante-cinq mille deux cent soixante-six euros (21.145.266,- €) ont été payées sur les Actions rachetables de Commanditaire de classe B.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Arpea, D. Pacci, P. Sprimont, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

P. Frieders.

(031345.3/212/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

CARREFOUR LUX S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

P. Frieders.

(031347.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

DKV, DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 45.762.

Constitué par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1993, acte publié au Mémorial C 36 du 28 janvier 1994.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(030522.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2003.

DKV, DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 43, avenue J.-F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 45.762.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung am 21. Mai 2003

Teilnehmer:

Mitglieder des Verwaltungsrates:

Herr Dibbern, Vorsitzender,

Herr Kaiser, stellvertretender Vorsitzender,

Herr Schmieden, Mitglied,

Herr Hentgen, Mitglied,

Herr Thorøe, Geschäftsführer.

Vertreter der DKV-AG: Herr Thorøe.

Vertreter der LA LUXEMBOURGEOISE: Herr Hentgen.

Vertreter der GEMEDA: Herr Thorøe.

Protokollant: Frau Deprez.

Ort der Sitzung: DKV LUXEMBOURG S.A., Luxemburg.

Beginn der Sitzung: 11.30 Uhr.

Ende der Sitzung: 12.00 Uhr.

Kopie des Protokolls an:

alle Teilnehmer,

DKV AG, Abteilung IK: zur weiteren Verteilung in der DKV,

ERGO, Abteilung IO3: zur weiteren Verteilung in der ERGO.

Herr Dibbern als Vorsitzender des Verwaltungsrates eröffnet die Hauptversammlung um 11.30 Uhr und übernimmt den Vorsitz. Er verweist auf die Tagesordnung, die der Geschäftsführer der DKV LUXEMBOURG S.A. am 9. Mai 2003 der DEUTSCHEN KRANKENVERSICHERUNG AG, der LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances und der GEMEDA vorgeschlagen hat und erklärt, daß die DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG, Köln, und die GEMEDA, Gesellschaft für medizinische Datenerfassung und Auswertung sowie Serviceleistung für freie Berufe mbH, Herrn Bjarke Thorøe bevollmächtigt haben (Anlage 1 und 2), sie auf der ordentlichen Hauptversammlung der DKV LUXEMBOURG S.A. die am 21. Mai 2003 abgehalten werde, zu vertreten und das Stimmrecht auszuüben. Herr Thorøe nimmt das Stimmrecht der Aktionärinnen DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG und GEMEDA zu allen Punkten der Tagesordnung wahr. Herr Pit Hentgen nimmt als président-directeur général der LA LUXEMBOURGEOISE das Stimmrecht der LA LUXEMBOURGEOISE zu allen Punkten der Tagesordnung wahr (Anlage 3).

Gegen die Rechtswirksamkeit der Vollmacht werden von den Anwesenden keine Einwendungen erhoben. Sodann erklärt Herr Dibbern weiter, er lege das von ihm unterzeichnete Teilnehmerverzeichnis (Anlage 4) vor.

Zum Nachweis, daß die DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG in Köln, die LA LUXEMBOURGEOISE in Luxemburg sowie die GEMEDA, Gesellschaft für medizinische Datenerfassung und Auswertung sowie Serviceleistung für freie Berufe mbH, in Köln alleinige Aktionärinnen der DKV LUXEMBOURG S.A. sind, legt Herr Dibbern das Register der Aktionäre vor, das die Inhaberschaft von 7.499 nennwertlosen Aktien für die DKV, 2.500 nennwertlosen Aktien für die LA LUXEMBOURGEOISE und 1 nennwertlosen Aktie für die GEMEDA, insgesamt also 10.000 Aktien, verbrieft (Anlage 5).

Zu Top 1

Der Jahresabschluß 2002, der mit einem Gewinn von 482.497,05 EUR abschließt, und der aus Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung besteht, versehen mit dem uneingeschränkten Prüfungsvermerk der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO (Anlage 6) sowie der Bericht des Geschäftsführers (Anlage 7) und der Bericht des Verwaltungsrates (Anlage 8) werden vorgelegt und verabschiedet. Die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 sind somit festgestellt. Ein Exemplar des Jahresabschlusses 2002 ist diesem Protokoll beigelegt. (Anlage 9).

Zu Top 2

Es wird beschlossen, das Ergebnis des Geschäftsjahres in Höhe von 24.124,85 EUR der gesetzlichen Rücklage, in Höhe von 229.975,00 EUR der Vermögensteuerrücklage und in Höhe von 228.397,20 EUR den freien Rücklagen zuzuführen.

Zu Top 3

Es wird die Entlastung des Geschäftsführers der DKV LUXEMBOURG S.A. für die Zeit vom 1. Januar 2002 bis zum 31. Dezember 2002 beschlossen.

Zu Top 4

Dem Verwaltungsrat wird für die Zeit vom 1. Januar 2002 bis zum 31. Dezember 2002 Entlastung erteilt.

Zu Top 5

Dem Wirtschaftsprüfer wird für die Zeit vom 1. Januar 2002 bis zum 31. Dezember 2002 Entlastung erteilt.

Die Gesellschaft BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE wird zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2003 gewählt.

Einwendungen gegen die Beschlußfassungen werden nicht erhoben. Der Vorsitzende schließt die Hauptversammlung um 12.00 Uhr.

Luxemburg, den 21. Mai 2003.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01730. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030520.3/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2003.